

## 1.9 Niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, en France métropolitaine, le **niveau de vie** (en euros de 2015) des personnes a régulièrement augmenté jusqu'à la crise de 2008-2009. Cette hausse a été prononcée dans les années 1970 et, dans une moindre mesure, entre 1997 et 2002.

Durant la première moitié des années 1970, la progression du niveau de vie est particulièrement forte, dans la continuité des trente glorieuses. Après le premier choc pétrolier de 1974, son rythme s'atténue un peu mais reste soutenu. La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie : la hausse moyenne du niveau de vie médian dépasse 4 % par an en euros constants sur la période 1970-1979, et elle excède celle du niveau de vie moyen. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses de Smic ont été fortes, le minimum vieillesse a été revalorisé et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés. En conséquence, les inégalités de niveau de vie se sont réduites au cours de cette décennie.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 consécutives au deuxième choc pétrolier accentuent nettement le ralentissement du niveau de vie, avec toutefois une vive progression sur les années 1988 à 1990, marquées par le retour d'une forte croissance. La crise qui marque le début des années 1990 pèse de nouveau sur les revenus. La reprise de la fin des années 1990 permet de renouer avec une augmentation soutenue des niveaux de vie (les niveaux de vie moyen et médian augmentent respectivement

de 2,1 % et 1,8 % par an en moyenne entre 1996 et 2002). La reprise bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais aussi aux revenus les plus modestes en raison notamment de la baisse du chômage et de la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement. Globalement, les inégalités diminuent au cours des années 1980 et se creusent légèrement pendant la décennie suivante : en témoigne l'augmentation de l'**indice de Gini** sur la fin de la période de 1996 à 2000.

Au début des années 2000, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Avec une progression du niveau de vie médian de 0,3 % en moyenne annuelle, la période 2002-2005 tranche avec la période 1997-2002, durant laquelle il augmentait de plus de 2 % par an en moyenne. Après une nouvelle embellie à la faveur d'un retour de la croissance au milieu des années 2000, le niveau de vie médian atteint un maximum en 2008 et a tendance à stagner depuis, s'établissant à 20 300 euros en 2015. Le niveau de vie moyen progresse à un rythme semblable jusqu'en 2008 avant de se stabiliser jusqu'en 2015 (23 440 euros). Depuis 2000, plusieurs indicateurs montrent une hausse des inégalités : l'indice de Gini croît régulièrement jusqu'en 2011 où il atteint son maximum. Le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés et celle détenue par les 20 % les plus modestes (le **ratio (100-S80)/S20**) était de 4,2 en 2000 et atteint 4,6 en 2011 et 2012, son niveau maximal. ■

### Définitions

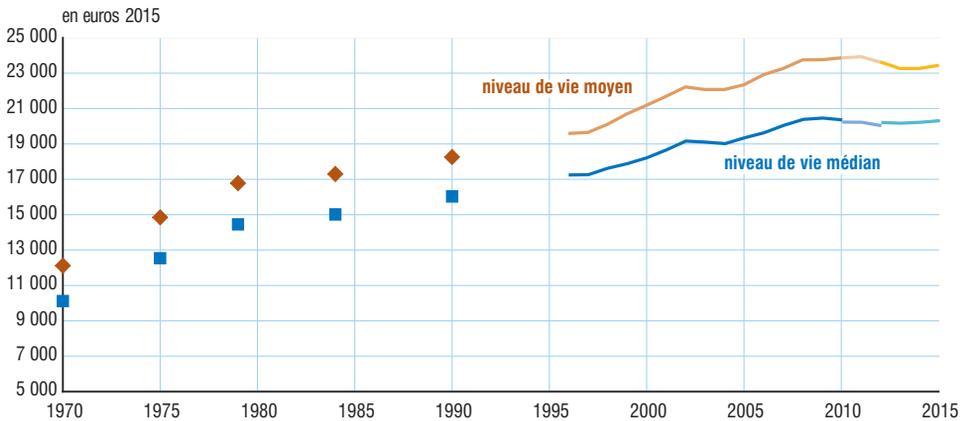
**Niveau de vie, indice de Gini, ratio (100-S80)/S20** : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- « Évolution des inégalités de niveau de vie entre 1970 et 2013 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.

# Niveau de vie depuis 1970 1.9

## 1. Évolution du niveau de vie de 1970 à 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
 Note : à partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. L'enquête ERF5 a été rénovée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

## 2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie de 1996 à 2015

	1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)	Ratio (100-S80)/S20	Indice de Gini
	en euros constants 2015 par an				
1996	9 170	32 230	3,5	4,1	0,279
1997	9 220	32 240	3,5	4,1	0,279
1998	9 610	32 860	3,4	4,0	0,276
1999	9 840	33 900	3,4	4,1	0,284
2000	9 990	34 930	3,5	4,2	0,286
2001	10 320	35 380	3,4	4,2	0,286
2002	10 690	36 260	3,4	4,1	0,281
2003	10 640	35 640	3,4	4,1	0,280
2004	10 670	35 230	3,3	4,0	0,281
2005	10 690	35 810	3,4	4,2	0,286
2006	10 830	36 930	3,4	4,3	0,291
2007	11 040	37 390	3,4	4,2	0,289
2008	11 290	38 140	3,4	4,3	0,289
2009	11 160	38 420	3,4	4,3	0,290
2010	11 010	38 300	3,5	4,5	0,299
2010 <sup>1</sup>	10 990	37 920	3,5	4,5	0,303
2011	10 890	38 720	3,6	4,6	0,306
2012	10 760	37 950	3,5	4,6	0,303
2012 <sup>2</sup>	10 700	37 880	3,5	4,6	0,302
2013	10 860	37 240	3,4	4,3	0,288
2014	10 830	36 990	3,4	4,3	0,289
2015	10 860	37 510	3,5	4,4	0,292

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête ERF5 a été rénovée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2005 à 2015.